

#LoiBlanquer,
« école de la confiance »



ART. 1 « SILENCE DANS LES RANGS ! »

un article ambigu maintenu

= volonté de restreindre la liberté d'expression.

NON À LA LOI BLANQUER, OUI À UN AUTRE PROJET POUR L'ÉCOLE

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE LE 30 MARS !